

France-Saint-Denis: Installation of signalling equipment**OJ S 117/2016 18/06/2016****Contract notice – utilities****Works****Directive 2004/17/EC****Section I: Contracting entity**

I.1. Name and addresses

Official name: SNCF — CAI Île-de-France

Postal address: 4 rue André Campra

Town: Saint-Denis

Postal code: 93200

Country: France

Contact person: Bâtiment

For the attention of: Jacques Henry

E-mail: jacques.henry@sncf.fr

Telephone: +33 620177588

Internet address(es):General address of the contracting entity: <https://www.fournisseurs.sncf.com/avis/Lister.aspx?t=4>Address of the buyer profile: <https://www.fournisseurs.sncf.com/avis/Lister.aspx?t=4>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for a dynamic purchasing system) can be obtained from: the abovementioned address**Tenders or requests to participate must be submitted:** the abovementioned address**I.2. Main activity**

Railway services

I.3. Contract award on behalf of other contracting entities**Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting entity**

Marché ouvert sur ordres. infovoyageurs. Projet IENA remplaçant le système Infogare. (PQI 2016-2019).

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Execution

Main site or place of performance: Toutes régions parisiennes — Gares transilien.

NUTS code FR1 Ile-de-France

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with several operators

Duration of the framework agreement

Duration in years: 3

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

L'information Voyageurs est un des axes stratégique de l'entreprise. Le support de diffusion est devenu presque aussi important que l'information en elle-même. Dans ce contexte, le projet IENA mené par la Direction des Gares d'Ile de France et visant à remplacer le système INFOGARE impose de piloter en IP tous les écrans déployés dans les gares d'Ile de France. Tranche ferme: 2016 -2019.

II.1.6. CPV code(s)

45316200 Installation of signalling equipment

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Étendue géographique: les 5 régions parisiennes (Paris Nord, Paris Saint Lazare, Paris Rive Gauche, Paris Sud Est et Paris Est).

Nombre de gares à rénover et/ou équiper:

Environ 150 gares d'Ile de France et au total environ 4 000 écrans seront à raccorder en FO; 327 gares sont concernées par la dépose des anciennes installations Infogare (327 gares) et la mise en place de concentrateurs de boucles ETOR dans 78 gares.

Ce marché comprend:

— déploiement (fourniture et pose) de la fibre optique (FO) dans 151 gares transiliennes et le raccordement des écrans Infogare (TFT, TLED, MLED) sur cette architecture FO (environ 4000 écrans). Outre la fourniture des câbles FO (12/36/72 FO), la prestation comprendra entre autre la fourniture de jarretières optiques, de pigtails, de boîtiers de raccordement optique, de chemins de câbles ainsi que la fourniture d'un cahier de recette optique.

— mise en place des kits fibre optique (fourniture SNCF) dans les écrans TFT, TLED et MLED (en option)

— dépose des anciennes installations Infogare (baie Infogare, câbles V11, répartiteurs, etc.) dans 327 gares

— câblage et raccordement des boucles ETOR (informations * à quai *) sur des concentrateurs dans 78 gares

— déploiement de Tableaux d'Affichage Digitaux (TAD) dans 85 gares. Les travaux consisteront à poser ces TAD, fournir et poser les câbles énergie, fournir et poser les câbles FO.

— déploiement de Panneaux d'Information des Gares Desservies (PIGD), de Tableaux d'Information Multimodales (TIM) et d'Ecrans Météo du Trafic. Les travaux consisteront à poser les ferrures ou mâts de fixation, poser ces écrans TFT, fournir et poser les câbles énergie, fournir et poser les câbles FO.

— régénération de la sonorisation d'une gare (remplacement câbles 100V et hauts parleurs).

Dépose des anciens câbles et des hauts parleurs.

— regroupement de PIVIF au sein d'une CCR: Réalisation de câblage Cfo/Cfa. Fourniture déports clavier/écrans. Fourniture de baies. Câblage et intégration de matériel (PC, switches, déports clavier/écrans, etc.) dans ces baies. Etude et fourniture de tableaux énergie. Montage et mise en place de mobiliers.

— travaux Câblage des extensions IRIS.

Les quantité indiquées ci-dessus sont données simplement à titre indicatif.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Durée ferme: 3 ans.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 36 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Garantie financière de parfait achèvement: cette garantie (de 12 mois à compter de la date d'effet de laréception) est couverte par une retenue de garantie de 2 % à 5 % du montant de chaque bon de commandeémis au titre du contrat (Le pourcentage dépendra du montant du bon de commande).

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Les offres doivent être exprimées en euros.

Les prix sont révisables.

Païement net par virement à échéance fixé à 60 jours de l'émission de la facture, émis après acceptation qualitative et quantitative des fournitures, prestations ou travaux et vérifications de la facture.

Financement sur fonds propres SNCF.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Un opérateur économique répondant seul est autorisé à répondre en groupement, à condition de ne pas être le mandataire.

Un opérateur économique ne répondant qu'en groupement n'est autorisé à être le mandataire que d'un seul groupement.

Que le groupement soit solidaire ou conjoint, le mandataire est toujours solidaire de chacun des membres dugroupement pour leurs obligations contractuelles.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (En cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par chacun des membres du groupement):

- * Les pièces justifiant de l'existence légale de l'entreprise, avec le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (ou équivalent),

- * L'imprimé DC1 intitulé «Lettre de candidature — Habilitation du mandataire par ses cotraitants» dûment complété et signé.

- * L'imprimé DC2 intitulé «Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement» dûment complété.

Ces documents sont à se procurer:

- * par courrier à: Imprimerie nationale, BP 514, F-59505 Douai Cedex,

- * par télécopie au: +33 327082751,

- * par Internet à: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>,

- * le candidat fournit une attestation sur l'honneur par laquelle il s'engage à respecter et à faire respecter par les opérateurs travaillant pour son compte la déclaration de l'OIT (Organisation internationale du travail) de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les dispositions des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment lorsque celles-ci ne sont pas intégrées dans les lois et règlements du pays où la production s'effectue. Il doit être en mesure de justifier de ce respect en cours d'exécution du marché.

Les huit conventions fondamentales de l'OIT sont les suivantes:

- * la convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (C87, 1948),

- * la convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (C98, 1949),

- * la convention sur le travail forcé (C29, 1930),

- * la convention sur l'abolition du travail forcé (C105, 1957),

- * la convention sur l'égalité de rémunération (C 100, 1951),

- * la convention concernant la discrimination (emploi et profession, C 111, 1958),

- * la convention sur l'âge minimum (C 138, 1973),

- * la convention sur les pires formes de travail des enfants (C 182, 1999).

Voir: <http://www.ilo.org/declaration/thedeclaration/lang--fr/index.htm>

Le cas échéant, une certification en matière de responsabilité sociale (norme SA 8000 ou tous les autres justificatifs regardés comme équivalents), attestant du respect de ces dispositions, est fournie par le candidat. Ce dernier précise le périmètre se rapportant à cette certification (par exemple, le nombre et le pourcentage de sites certifiés).

- * le candidat précise la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter à des tiers ainsi que les sous-traitants proposés, ce qui ne diminue en rien la responsabilité de l'opérateur économique principal.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: L'entreprise ou le groupement d'entreprises doit posséder:

- * Pour l'entreprise se présentant seule, un chiffre d'affaires annuel global supérieur à 6 000 000 EUR

- * Pour le groupement d'entreprises, un chiffre d'affaires annuel global cumulé pour l'ensemble des membres du groupement supérieur à 6 000 000 EUR.

Lorsque les candidats veulent faire valoir les capacités d'autres opérateurs économiques, ils doivent justifier des capacités de ces opérateurs ainsi que du fait qu'ils en disposeront pour

l'exécution du marché.

Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (en cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par chacun des membres du groupement):

- * une déclaration indiquant, pour chacun des 3 derniers exercices disponibles, le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaire relatif aux fournitures, prestations ou travaux faisant l'objet du marché,
- * une copie du dernier bilan, ou extraits de bilans, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi,
- * une déclaration indiquant, pour chacun des 3 derniers exercices, les effectifs moyens annuels de l'entreprise et l'importance du personnel d'encadrement. Préciser les effectifs affectés sur la zone objet du marché,
- * le cas échéant, une description de la consistance du lien financier qui lie la filiale à la maison-mère, la relation d'appartenance à tel groupe,
- * le cas échéant, une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

- * Le candidat ou dans le cas d'un groupement, le mandataire devra posséder la qualification: Qualifelec indice CF2 avec le domaine de spécialité «audio-vidéo» et la mention «fibre optique» ou équivalente délivrée par un autre organisme.

OU

SNCF 03.102-01 «Pose de câbles Télécom cuivre et fibres optiques» et SNCF 03103-03 «Raccordement de câbles Télécom à fibres optiques»

A défaut de ces qualifications professionnelles, les équivalences de qualification seront notamment appréciées en fonction de référence fournies pour des prestations similaires (attestations de maître d'ouvrage par exemple),

Les travaux co-traités et sous-traités devront être confiés à des entreprises possédant les qualifications «technicités confirmées» Qualibat, Qualifelec ou équivalentes en rapport avec la nature et la complexité des travaux.

À défaut des qualifications demandées, des références seront demandées pour des chantiers d'importance et de complexité comparables en indiquant le lieu, la nature des prestations réalisées, l'année de réalisation, le montant de l'opération, le maître d'ouvrage, cela afin de démontrer la capacité du candidat à réaliser ce type de travaux.

Pour démontrer ses capacités à réaliser les travaux, le candidat ou groupement candidat doit:

- * la présentation d'une liste de travaux exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent si ils ont été effectués dans les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin,
- * une photocopie des certificats de qualifications professionnelles possédés, ou toute preuve de la capacité de l'opérateur économique, apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat,
 - * le cas échéant, la mention des qualifications SNCF (processus de qualification des fournisseurs de la SNCF décrit sur le site internet <http://www.sncf.com> * chaîne fournisseurs et achats * rubrique devenir fournisseur),
- * l'indication des titres d'études et professionnels de l'encadrement technique de l'opérateur économique.

3 le cas échéant une certification entreprise en matière d'environnement; système de management environnemental par une norme internationale (ISO 14001) et/ou un règlement CE (EMAS), et/ou équivalents.

* le candidat précise s'il a engagé des démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement,

* une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique, dont le candidat dispose pour exécuter le marché.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

Some candidates have already been selected (if appropriate under certain types of negotiated procedures): no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of the criteria stated in the specifications or in the invitation to tender or to negotiate

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting entity

13326

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents (except for a DPS)

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

4.7.2016 - 15:00

IV.3.5. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.7. Conditions for opening of tenders

Persons authorised to be present at the opening of tenders: no

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

Les actes de candidatures sont à transmettre par voie électronique via le site dont l'adresse est indiquée au point I.1.

Toute candidature doit être datée et envoyée dans le respect des procédures décrites dans les «Conditions générales de remise des candidatures en ligne sur le site fournisseurs SNCF» par un représentant du candidat dûment habilité. Aucun envoi par e-mail n'est autorisé. Le candidat doit être en mesure de justifier des pouvoirs de son représentant sur requête de la SNCF.

Pour toute difficulté d'ordre technique (notamment au moment de la transmission de la candidature), le candidat doit contacter le support fournisseur à:

Supportfournisseursncf@sncf.fr ou +33 426211601.

Pour toute autre question ou difficulté, le candidat doit contacter l'acheteur dont les coordonnées sont reprises au présent avis.

La SNCF développe les consultations en ligne, par voie électronique. Les coordonnées e-mail du représentant habilité à soumissionner à la présente consultation sont à mentionner dans le dossier de candidature.

Après examen des documents, la SNCF évalue la capacité du candidat et sélectionne les candidats aptes à présenter une offre.

Le marché sera soumis aux dispositions du cahier des clauses et conditions générales (CCCG) applicables aux marchés de Travaux de la SNCF, disponible sur le site <http://www.sncf.com> * fournisseurs * rubrique cadre juridique.

La candidature ainsi que tout échange d'informations doivent être rédigées en français.

L'examen des variantes est subordonné à la remise d'une offre de base conforme aux prescriptions du cahier des charges.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif

Postal address: 7 rue de Jouy

Town: Paris Cedex 04

Postal code: 75181

Country: France

Telephone: +33 144594400

Fax: +33 144594646

Internet address: <http://paris.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du tribunal administratif

Postal address: 7 rue de Jouy

Town: Paris Cedex 04

Postal code: 75181
Country: France
E-mail: greffe.ta.paris@juradm.fr
Telephone: +33 144594575
Fax: +33 144594646

VI.5. Date of dispatch of this notice

15.6.2016